

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES : 20 centimes la ligne. RECLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Nain, 1 ; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez M. Havaas, Lafitte-Bullier, et Cie place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 4 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS	
DU 10 DÉCEMBRE	
3 0/0	53 45
4 1/2	75 50
Emprunt 1871	83 80
Emprunt 1872	86 13
DU 11 DÉCEMBRE	
3 0/0	53 70
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 20
Emprunt 1872	86 40

ROUBAIX, 11 DÉCEMBRE 1872

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.) Paris, 10 décembre.

La principale question du jour est l'attitude que prend le gouvernement vis-à-vis de la droite, à la suite de la modification ministérielle. Il tient à faire croire que la réconciliation est faite, et nous le voyons tendre à l'opinion un piège grossier.

Après avoir promulgué les nouvelles nominations, M. Thiers invita M. d'Audiffret Pasquier à venir le trouver. Ce qui s'est passé entre ces deux personnages doit rester encore secret ; mais je suis autorisé à vous dire que la majorité de la commission des trente, à qui M. d'Audiffret a rendu compte de son entrevue, s'est déclarée satisfaite.

M. Thiers, qui ne l'était pas, a voulu sans doute se dédommager en compromettant les chefs de la droite aux yeux de leurs soldats. Une dépêche télégraphique a annoncé à tous les journaux de France que M. Larcy et d'Audiffret avaient été arrêtés avec M. Thiers les termes d'une réconciliation. M. de Larcy a immédiatement convoqué la commission, et dans la réunion qu'elle a tenue, hier, son président a donné un démenti formel à la dépêche. M. de Larcy n'a pas vu M. Thiers. Quant à M. d'Audiffret, il a expliqué sa visite dans les termes que je vous ai cités plus haut. Mais vous devinez l'effet moral que cet incident a produit sur la majorité de la commission et sur la droite. Depuis la nouvelle de la crise ministérielle, nos honorables apprenaient diversément, avec leur indépendance habituelle, l'attitude à garder vis-à-vis du gouvernement. Les uns inclinaient à repousser immédiatement le nouveau ministère, qui n'est, en effet, qu'un semblant de concession. Les autres préféraient attendre que ce ministère eut donné des preuves de son insuffisance ce qui ne peut pas tarder. Mais, en présence, de la manière perfide dont le gouvernement cherche à exploiter cette attitude, en faisant croire à une défection, la droite se montre plus unie que jamais.

Comme pour la pousser à une résolution énergique, le centre gauche a choisi ce moment pour déposer entre les mains de la commission des trente le projet de réforme constitutionnelle. Vous le connaissez. Comme si la formule adoptée n'était pas déjà assez désagréable aux conservateurs, la proposition ajoute à son dispositif un exposé de motifs qui dit tout au long : qu'il est nécessaire de donner à la République, gouvernement légal du pays, les institutions qui... régissent la transmission, l'action et les attributions des pouvoirs publics. Il est donc bien avoué que le mot attribution de la proposition Dufaure est synonyme de constitution républicaine.

Il paraît, du reste, que ce programme n'est pas sans éveiller beaucoup d'hésitations parmi certains membres de la gauche, car, pour les mettre d'accord, les rédacteurs du projet ont dû y annexer une note ainsi conçue :

Il a été bien entendu que les questions ainsi posées ne formeraient qu'un programme énonciatif des points sur lesquels porterait l'examen de la commission et que les opinions individuelles RESTERAIENT ENTièrement LIBRES SUR CHACUN DE CES POINTS. Ainsi, pour obtenir 107 signatures, sur 750, on a été obligé de stipuler que tout en signant on resterait absolument libre sur chaque point. Et dire que cette excellente gauche nous accuse d'être divisés.

Il y a du moins un point sur lequel elle reconnaît que les monarchiques de la commission sont unanimes, c'est celui que cette proposition a soulevé dès aujourd'hui. Ainsi que vous le voyez, le programme de la gauche demandait qu'on réglât d'abord les questions constitutionnelles, quitte à organiser, en dernier lieu (en 6^e) la responsabilité ministérielle. C'est juste l'inverse que veut faire la majorité de la commission des 30. Pour elle, il n'y a qu'une chose essentielle dans ce programme, c'est que l'on organisera immédiatement la responsabilité ministérielle. Quant à constituer, on verra après si la chose est nécessaire. Le débat s'est donc engagé d'abord sur l'ordre des délibérations. Finalement, il a été résolu, par 18 voix contre 8, qu'on discuterait avant tout la responsabilité ministérielle. Vous remarquerez les scandaleuses révélations faites, dans la séance d'hier, au sujet du choix des fonctionnaires de l'Université par M. Jules Simon. Pendant la discussion du budget, il ne manquait pas d'accorder toutes les réductions qu'on lui demandait pour esquiver le sort de feu son collègue de l'intérieur, mais il n'y a pas habileté qui tient contre certains procédés. M. Delpeit et Mgr Dupanloup sont venus nous apprendre que M. Jules Simon avait nommé inspecteur de l'instruction primaire dans la Seine, un homme qui, pendant un long séjour à Genève, avait fondé une école d'athées et écrit des brochures où l'enseignement de l'histoire sainte était écarté de l'enseignement de l'enfance comme propre à leur fausser l'esprit. Notez que ce même enseignement est prescrit par le programme de l'instruction primaire arrêté par M. Jules Simon lui-même. Aussi, Mgr d'Orléans s'écriait-il à bon droit que si la personne en question pensait de bonne foi ce qu'elle avait publié dans ses œuvres, il était odieux qu'elle ait accepté les fonctions dont l'avait investi M. le ministre !

Vous avez lu les répliques du ministre si féroce à garder son portefeuille. Il ignorait les faits qu'on lui annonçait. Peut-être étaient-ils exagérés ; dans tous les cas, c'était au conseil supérieur de l'instruction publique à vérifier le fait et non à l'Assemblée d'en décider *ab initio*. Quoiqu'il en soit, voici un premier avertissement donné à M. Dufaure : qu'il veuille à se bien tenir.

Le 9 décembre, son Ex. donna Maria Pia-Mastai, petite nièce de sa Sainteté a pris le voile des religieuses bénédictines oblates de Tor di Spechi dans l'église souterraine de Santa Maria Nuova, alias Santa Francesca Romana au Forum.

Toute la noblesse fidèle assistait à cette cérémonie, qui a été célébrée par le R. P. abbé don Benedetto Santini, vicaire-général des moines bénédictins olivetains.

Le Fanfulla annonce que le cardinal Antonelli a adressé aux nonces une circulaire pour se plaindre de la loi contre les corporations religieuses de Rome projetée par le gouvernement italien.

Le Journal de Rome, feuille radicale, assure que le ministre plénipotentiaire d'Angleterre et celui des Etats-Unis se sont rendus auprès du président du conseil pour protester contre la fermeture des écoles anglo-américaines protestantes.

Le président du conseil a promis que ces écoles seraient prochainement réouvertes.

Aujourd'hui, à midi, a été célébré, dans l'église Ste-Clotilde, un service solennel pour le repos de l'âme de Mme la marquise de la Ferté-Macq. Toute l'église était tendue de noir avec les écussons de la défunte. Un catafalque, surmonté d'un baldaquin, occupait le transept. Des candélabres funéraires éclairaient la nef remplie par l'élite de la société parisienne, venue pour rendre un dernier hommage à celle qui fut un modèle de toutes les vertus et s'associer à la douleur de M. le marquis de la Ferté et de toute sa famille.

Le deuil était conduit par M. le duc d'Agen.

DE SAINT-CHERON.

On mande de Versailles, 10 décembre soir :

M. de Broglie (droite) a été nommé dans le 5^e bureau par 24 voix contre 23 données à M. Lacaze (gauche). Il y a eu trois tours de scrutin.

M. de Fourtou, ministre des travaux publics et le prince de Joinville étaient présents.

Y eût-il 1,500 conseils municipaux qui eussent votés Adresses à M. Thiers, ce ne serait rien sur 36,000 ; mais ce chiffre de 1,500 est faux ; on a ajouté un zéro au chiffre réel, qui, de l'avoué d'une feuille radicale de l'Anjou, ne serait que de 150.

L'insurrection qui a éclaté en Espagne aux cris de : « A bas la conscription ! » devient de jour en jour plus menaçante.

Dans la ville de Malaga, des barricades se sont élevées dans toutes les rues comme par enchantement. Les troupes les ont immédiatement attaquées, mais la résistance des révoltés a été si opiniâtre que le concours de l'artillerie a été nécessaire.

Murcie, occupée par des troupes régulières, a été attaquée mardi dernier par une bande fort nombreuse d'émeutiers.

La garnison a repoussé victorieusement cette attaque, mais non sans avoir subi de grandes pertes.

Une troupe d'insurgés a passé à quelques kilomètres de Medina-Sidonia (Andalousie), se dirigeant sur la ville d'Arcos de la Frontera. Malgré la vigueur avec laquelle ils furent poursuivis, les révoltés parvinrent cependant à entrer dans la ville et à dévaliser les caisses publiques.

Dans la province de Castille, près de l'ancienne Sagonte, un régiment a attaqué des insurgés sortant on ne sait d'où et qui ont lutté avec un acharnement inouï contre l'armée régulière ; on ignore jusqu'à présent de quel côté est restée la victoire.

Une bande de plus de mille insurgés, ayant à sa tête l'alcade de Linarès, a parcouru le pays en coupant partout les fils télégraphiques et en faisant sauter les ponts, notamment celui des Vilches. A l'approche des troupes, cette bande s'est précipitamment retirée de Linarès et s'est dirigée vers Urbrique, où elle a livré un combat à trois cents hommes d'infanterie commandés par un général.

A Asmaradiel, à Boriol, à Béjar, à Valle-Caranza, à Bilbao, les émeutiers ont aussi construit des barricades et se sont emparés des mairies qu'ils ont dévalisées.

L'endroit où ils ont triomphé avec le plus de facilité est dans la province de Valence, à Alcey, ville entièrement dépourvue de troupes et où ils purent entrer sans tirer un coup de fusil.

Il est à remarquer que cette insurrection est entièrement et exclusivement faite par les républicains, qui refusent de se soumettre à la loi militaire.

A son arrivée au pouvoir, le ministre radical, M. Ruiz Zorilla, élabore un nouveau plan pour la réorganisation de l'armée, basé sur le système prussien. Cette nouvelle fut reçue avec peu d'enthousiasme par l'Espagne et causa même un mécontentement général, et cependant ce n'était qu'un simple projet qui n'avait pas encore été soumis à l'examen des Cortès.

Le gouvernement ayant besoin de nouvelles troupes pour les envoyer immédiatement à Cuba et de soldats pour tenir garnison dans les villes que menaçaient les carlistes eut recours à l'ancien système ; mais au lieu de lever quarante mille hommes ordonnés que le contingent serait élevé.

Les républicains prétendent alors qu'agir ainsi était une violation des promesses faites à la révolution, prient les armes et se soulèvent.

Adoption du chapitre 34, ainsi augmenté. Adoption des chapitres de 34 à 39.

M. Buisson (de l'Aude), sur le chapitre 40 concernant les ouvrages d'art et les décorations des édifices publics, demande une réduction sur le musée des copies dont il conteste l'utilité.

M. Jules Simon s'étonne de cette critique, le musée des copies étant une des créations les plus utiles.

M. Tirard demande que la galerie qui doit réunir les toiles reléguées pendant l'empire, dans les décombres du Louvre, soit ouverte dans le plus bref délai.

M. Jules Simon répond que l'administration presse activement les travaux destinés à cette installation.

Adoption des chapitres 40 à 41.

M. Boreau-Lajanadie, sur le chapitre 42, critique les subventions aux théâtres et prend acte de la promesse qui lui a été faite par le ministre de mettre à l'étude les réformes à opérer de ce côté.

M. Jules Simon renouvelle cette promesse, mais insiste pour le maintien des subventions en discussion.

M. de Belcastel appuie l'amendement de M. Boreau-Lajanadie.

M. Boreau-Lajanadie retire son amendement, qui est repris par M. de Belcastel.

Cet amendement porte des réductions : 1^o De 300,000 francs sur l'Opéra ; 2^o De 40,000 » sur le Théâtre-Français ; 3^o De 100,000 fr. sur l'Opéra-Comique. Mis aux voix, cet amendement est rejeté.

M. Beulé, déclare que la Commission accepte, mais seulement à titre temporaire, une réduction de 60,000 fr. sur le Théâtre-Lyrique.

Adoption du chapitre 42 ainsi modifié. Adoption du chapitre 43.

M. Bardoux, sur le chapitre 44, demande qu'une plus grande latitude soit laissée au ministre en ce qui concerne la répartition des fonds de secours.

Cet amendement est adopté.

Adoption du chapitre 44 ainsi modifié. Adoption des chapitres 45 à 48 qui complètent le budget des beaux-arts.

Cultes

Adoption sur le chapitre 1^{er} d'un amendement de M. Depyere, tendant à affecter une somme de 80,000 fr. à la création de nouvelles succursales en Algérie.

Adoption d'un autre amendement de M. Keller, portant augmentation de 9,000 fr. Adoption du chapitre 1^{er}.

M. Parent, sur le chapitre 2, développe un amendement tendant à une réduction du personnel des chanoines de St-Denis.

Cet amendement est rejeté.

Adoption des autres chapitres du budget des cultes.

Ministère de l'intérieur.

M. le colonel Carron, sur le chapitre 1^{er}, signale le laisser-aller qui prévaut au colportage, ce qui favorise la propagation des mauvais livres.

M. de Gouillard répond qu'il avisera à ce que cet état de choses cesse au plus vite.

Adoption du chapitre.

La séance est levée à cinq heures 30 minutes.

La Patrie assure que les délégués anglais faisant partie de la commission nommée en vertu de l'art. 21 du traité de commerce anglo-français, soulèvent une objection à propos du droit de 2 fr. 50 sur les toiles ouvrées. Les fabricants de Bradford et de Manchester repousseraient aussi les droits compensateurs du coton.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous lisons dans le numéro d'hier de l'Echo du Nord : « Une affluence des plus considérables s'est réunie ce matin, à dix heures, rue Coquerez, pour conduire à l'église Ste-Catherine le corps du regretté M. Baumann. La musique des canonniers et

celle des pompiers jouaient des marches funéraires. Un détachement de pompiers en armes faisait la haie près du poêle, dont les cordons étaient tenus par MM. Magnien, directeur du Conservatoire, Lavainne père, Herlin, et Mariage, conseiller municipal. Nous avons remarqué dans le nombreux cortège M. le maire de Lille, des conseillers municipaux, le général de division, M. Salgnac Fénelon, M. le colonel de la Poterie, M. le colonel du 43^e, presque toutes les sociétés musicales de Lille, les professeurs du Conservatoire et une foule de leurs élèves, une députation en uniforme de la musique de Roubaix, la plupart des chefs des sociétés musicales de notre ville, et cent autres enfin qui avaient voulu prouver combien notre cité appréciait le grand artiste qui lui est enlevé.

Après la messe funèbre, le cortège s'est rendu au cimetière dans le même ordre, en traversant la rue Esquermoise, la Grande-Place, le Vieux-Marché-aux-Poulains et la rue de Roubaix. Nous regrettons que le poste de la Place ait négligé de lui rendre les honneurs militaires, puisqu'il était accompagné d'un détachement armé.

Nous ne ferons que formuler le désir que nous entendions exprimer de toutes parts, en formant le vœu de voir bientôt mettre au jour ces œuvres musicales qui sont l'honneur du savant compositeur, et dont il s'était montré si avare pour la publicité.

Nous savons d'après les précieuses observations météorologiques de M. Meurein, que le pluviomètre qui accuse en moyenne, pour la pluie tombée chaque année, une hauteur totale de 17 centimètres, a vu son niveau s'élever dans le mois de novembre de plus de neuf centimètres. Il est donc tombé en un seul mois plus d'eau que d'habitude en six.

Sur le parcours du chemin de fer de Lille à La Bassée, nombre de communes sont éprouvées à divers degrés par les inondations.

A Loos, point de dommages graves. La Deule est très-grosse à Haubourdin. La rivière de la Tortue y a débordé ; les caves sont envahies, et plusieurs établissements industriels ont dû arrêter leur travail. Mais c'est surtout depuis Wavrin que l'inondation prend un caractère plus sérieux.

Là, le sol devient d'une nature marécageuse. On s'embarque partout, et tous les travaux sont suspendus.

A Don, c'est pis encore. Des marais desséchés, achetés il y a quelques années par M. Schotsmans et livrés par lui à la culture depuis deux ans, se trouvent par places sous quatre à cinq pieds d'eau. Enfin, entre Don et Marquilliers, la voie ferrée est complètement recouverte sur un parcours de cinquante mètres au moins.

Ce qui ne laisse point d'être inquiétant, c'est la rapidité extraordinaire des crues. On nous assure qu'à Froidelles une famille s'est trouvée le matin tout à fait entourée par les eaux, et n'a pu se relever qu'avec difficulté en traînant les enfants dans un pètrin mis à flot pour la circonstance. Et nous savons, d'autre part, qu'un cultivateur d'Aubers, réveillé au point du jour par un bruit insolite, a trouvé sa cour et ses étables envahies, et ses bestiaux dans l'eau jusqu'au poitrail. (Echo.)

Il nous arrive des nouvelles lamentables de l'arrondissement de Dunkerque. Tout le territoire des Moères et des Watteringues est sous l'eau. C'est un immense lac qui s'étend aussi loin que l'œil peut atteindre.

Nous trouvons dans un journal de Valenciennes l'annonce d'une nouvelle compagnie d'assurance contre l'incendie, en temps ordinaire, en temps de guerre, d'invasion ou d'émeute. On ne pourra pas dire que cette société n'est pas d'actualité. Et voilà où nous en sommes ! A créer des compagnies d'assurances contre l'incendie, en temps d'émeute.

Un honorable négociant de Lille dont, au besoin, nous pourrions citer le nom, nous écrit pour nous faire connaître le fait suivant :

Hier, pendant son absence, un de ses voisins, le sieur G., est allé chez lui et a fait auprès de chacun de ses employés des tentatives longues et presque violentes pour les obliger à signer une liste relative à la dissolution de la Chambre.

Ces messieurs ont résisté, disant qu'ils agissaient d'après leurs idées et non point par ordre. Un seul, un vieillard,